

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Accord Suisse/EEE	A31.2-B22.1
Accords d'association avec l'Union européenne	A31.1-B22.1-E31
Accords internationaux de sécurité sociale	A12-A13-B30
Affiliation au régime général de sécurité sociale français	A10
Aide à la réinsertion dans le pays d'origine	D23
Allocations de chômage	D20
Allocation de chômage (française)	D24
Andorre (protection sociale)	A11.1
Apatrides (protection sociale)	A10.1-B10
Assujettissement au régime général de sécurité sociale français	A11
Assurance chômage française	D24
Assurance maladie - maternité	B10
Assurance vieillesse	C10
Avantages complémentaires vieillesse	C20
Ayants droit de l'assuré	B13
Ayants droit du bénéficiaire de la CMU	B13.4
Ayants droit majeurs de nationalité étrangère	B13.3

B

Barème des rachats par trimestre (assurance-vieillesse)	C21
Bénéficiaires des prestations maladie - maternité - invalidité - accidents du travail	B13

C

Calcul de la pension retraite EEE	C22
Calcul de la pension retraite française	C20
Capital décès	B20
Chômage	D10
Concubin	B13
Conditions d'ouverture du droit aux prestations	A30-B12-B21-E70
	D20

Conjoint de l'assuré	B13
Conjoint survivant	B13
Contrôle de la régularité de séjour des étrangers en France (protection sociale)	A30
Contrôle préalable de la régularité du séjour	A10
Conventions d'assurance vieillesse	C12
Conventions internationales de sécurité sociale	A13-B30
Cotisations sociales	A40
Couverture maladie universelle	B13.4

D

Déclaration d'emploi d'un travailleur	A20
Décret n° 98-275 du 9 avril 1998	B12.1
Détaché	A12-B30-C10-D10-E21-E32
	F10
Domicile fiscal en France (CSG / CRDS)	A41
Domiciliation fiscale du retraité	C42
Droit à l'allocation décès	B21-B34
Droit à pension de vieillesse	C10
Droit aux prestations chômage	D10-D24
Droit aux prestations maladie - maternité -	B12-B21
Droit aux prestations familiales	E20-E30
Durée d'indemnisation chômage	E83

E

Enfants de l'assuré	B13
Entreprise étrangère ayant en France un bureau où sont employées plusieurs personnes	A11
Entreprise étrangère et employé français ou étranger seul représentant de son employeur en France (protection sociale)	A11
Entreprise étrangère et personnel employé en France des organismes internationaux	A11.1
Étranger résidant en France (retraite)	A11
Ex-conjoint divorcé	B13
Exemples de conventions de sécurité sociale conclues avec la France	B30
Extension de la réglementation communautaire	A10

F

Fiscalité appliquée aux impatriés	F10 et suivantes
Frontaliers	A11.1-A40.1-A41-B30

I

Immatriculation à la sécurité sociale	A20
Impatriés acquérant leur résidence fiscale en France	F20.1
Impatriés ayant leur domicile fiscal dans un pays lié à la France par une convention fiscale internationale modèle OCDE	F40
Impatriés ayant exclusivement leur résidence fiscale dans un pays non lié à la France par une convention fiscale internationale	F30
Imposition	F10 et suivantes
Invalidité	B21-B32

L

Lien de subordination	A11
Liquidation de l'allocation décès	B34
Liquidation de la pension d'invalidité	B32
Liquidation de la pension vieillesse	C30
Liquidation de la pension de vieillesse française	C30
Liquidation provisoire (pension de vieillesse EEE)	C31
Liquidations successives EEE	C31

M

Maintien de droits	B12-B13.3-B21
Majoration conjoint à charge (retraite)	C22.2
Majoration pour enfants (retraite)	C22.2
Majoration tierce personne (retraite)	C22.2
Maladie - Maternité	B10-B20-B31
Maladies professionnelles	B33
Monaco (protection sociale)	A11.1

O

Ouverture du droit à pension d'invalidité	B20
Ouverture du droit à prestations maladie - maternité	B10-B20
Ouverture du droit à prestations accidents du travail	B10-B20

P

Pension communautaire (retraite)	C22
Pension d'invalidité	B21
Pension nationale (retraite)	C20
Pension proratisée (retraite)	C22.2
Pension théorique par totalisation (retraite)	C22.1
Périodes rachetées (retraite)	C20.1
Périodes reconnues équivalentes (retraite)	C20.1
Personnel employé en France des organismes internationaux (protection sociale)	A11.1
Personnes à charge	B13.1
Pluralité d'épouses	B13
Poursuite d'études à l'étranger	B13.1
Prestations chômage	D20
Prestations en espèces	B20-B30
Prestations en nature	B10-B30
Prestations familiales	E10
Principe de totalisation (protection sociale)	A31

R

Réfugiés (protection sociale)	A10.1-B10
Rente accident du travail	B33
Réparation des maladies professionnelles	B33
Ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne et EEE	A10-A14-A20-A30 B13-B20-B22-B31 B32-B33-B34-C11 C22-C31-C40-D10 D11-D20-E20
Ressortissants d'États tiers à l'EEE (protection sociale)	A10.1-A13-A20-A30 A40-B13-B13.3-B20 B30-C10-C20-C30 D10-D23-E30
Ressortissants suisses	A10-B13.3-E31
Retraité étranger	C40
Réversion	C30.2

S

Salarié détaché - frontalier - impatrié (définitions)	B30
Suisse (protection sociale)	A11.1-B22.1-B31
	B32-B33.1-B34-D11
	D23

T

Titres de séjour des retraités étrangers	C40
--	-----

V

Versement du capital décès	B20
Vieillesse	C10

